

Pilules cicutées. — *Pilules n° 1.* — Prenez 1 gramme de fruits de ciguë récemment pulvérisés; faites, avec une quantité suffisante de sucre et de sirop, une masse que vous diviserez en 100 pilules, que vous recouvrirez de sucre à la manière des dragées, et qui sont du poids de 19 centigrammes. Ce numéro doit convenir aux personnes qui ne sont point habituées encore au médicament et qui sont d'un tempérament délicat.

On commence par 2 pilules le premier jour, et l'on va progressivement jusqu'à 10, 15, 20, en augmentant d'une chaque jour. Alors il devient plus commode d'employer les pilules n° 2.

Pilules n° 2. — Prenez 5 grammes de fruits de ciguë récemment pulvérisés; incorporez-les avec quantité suffisante de gomme et de sucre pour faire une masse qu'on divisera en 100 pilules et que l'on couvrira d'une enveloppe de sucre. Chaque pilule pèsera 25 centigrammes.

En commençant par les pilules n° 1, on en prendra d'abord une le matin et une autre le soir. On augmentera d'une chaque jour jusqu'à huit, dix, douze, quatorze, seize, dix-huit, vingt. Lorsqu'on sera arrivé à ce chiffre, il sera plus commode de prendre les pilules n° 2, la tolérance du remède ayant lieu. On commencera par une le matin, une à midi et une autre le soir. On les élèvera successivement jusqu'à quatre, cinq, six, sept, huit.

Nous compléterons la série des médicaments internes par la formule d'un sirop de conicine qui offrira quelque utilité au praticien :

Épuisez 40 grammes de fruits de ciguë par de l'alcool à 28 degrés, soit 60 grammes, pour former une teinture que vous ajouterez dans 3000 grammes de sirop aromatisé *ad libitum*.

30 grammes de ce sirop représentent 1 décigramme de fruits de ciguë ou 1 milligramme de conicine. Une cuillerée à bouche étant l'équivalent de 30 grammes de sirop, le malade qui prend une pilule du n° 2 pourra prendre une demi-cuillerée à bouche de notre sirop (1).

2° FORMULES POUR L'USAGE EXTERNE. — *Baume de conicine.* — Le procédé que nous suivons, dit M. Guillermond, pour préparer le baume de conicine, nous autorise à lui donner ce nom. C'est, en effet, une véritable dissolution dans la graisse de la conicine dégagée des principes qui la retenaient dans sa combinaison naturelle, et aussi pure que les procédés que nous avons proposés pour l'extraire peuvent nous le permettre.

Ainsi, après avoir épuisé les fruits de ciguë par l'alcool, et après en avoir séparé autant que possible la conicine, au moyen de l'éther et de la potasse caustique, en s'astreignant aux précautions indiquées plus haut, nous prenons : éther cicuté, provenant de l'épuisement de 100 grammes de fruits de ciguë, et 200 grammes d'axonge récente bien lavée. Nous

(1) D'après nos recherches, voici la quantité proportionnelle de conicine que renferment les médicaments internes que nous venons de formuler : 1 gramme de poudre de fruits donne un centigramme de conicine ; 1 décigramme donne 1 milligramme de conicine ; 5 centigrammes (poids de nos pilules) donnent 1/2 milligramme.

commençons par faire évaporer l'éther cicuté à l'air libre, c'est-à-dire en le versant peu à peu dans une assiette, et, aussitôt que la plus grande partie de celui-ci aura été éliminée et que la conicine commencera à paraître sur l'assiette sous forme de petites gouttelettes jaunes se séparant du reste du véhicule, on y incorpore l'axonge peu à peu, en remuant continuellement pour faire évaporer le reste de l'éther. On aura ainsi un baume de conicine qui sera très-actif.

Suivant M. Devay, appliquée à l'extérieur, dans les cas d'engorgements chroniques de glandes lymphatiques (adénites scrofuleuses), la pommade préparée avec les séminoïdes de ciguë a une action résolutive des plus puissantes. L'administration des préparations internes n'est point toujours nécessaire dans ces cas, mais, lorsqu'elle a eu lieu, elle ne peut que stimuler la tendance résolutive.

M. Devay emploie, dans les maladies graves de l'utérus, les pansements directs sur l'organe malade avec le baume de conicine.

Tous les deux ou trois jours, selon les indications, après avoir détergé les parties au moyen d'affusions, on introduit avec ou sans spéculum un bourdonnet de charpie enduit de baume de conicine, et qu'on tient en contact avec les parties malades. Par ce moyen employé pendant un mois ou deux, M. Devay a amené la guérison d'engorgements énormes. Dans les cancers ulcérés douloureux, c'est une ressource précieuse pour calmer les douleurs. Quelquefois les premiers pansements déterminent des vertiges, mais on se rend maître de ces accidents en administrant un peu de tannin et en éloignant les pansements.

PETITE CIGUE (*Aethusa cynapium*). — Elle n'est pas employée en médecine, mais elle a causé beaucoup d'accidents, parce qu'on l'a confondue avec le persil. On la reconnaît à sa tige rougeâtre inférieurement, à ses feuilles tripinnées, à folioles étroites, aiguës, incisées, d'un vert foncé et luisant, à l'absence d'involucres, à ses involuclles à 4 et 5 folioles, linéaires, rabattues et pendantes d'un seul côté, à ses pétales inégaux, cordiformes, à ses fruits presque globuleux, un peu comprimés, d'un vert foncé, offrant cinq côtes simples sur chacune de leurs moitiés ; ses fleurs sont blanches.

GENANTHE. — Ce genre fournit deux espèces vénéneuses que nous devons mentionner. On le reconnaît à ses involuclles polyphylles ; à ses pétales inégaux, cordiformes ; à ses fruits prismatiques, couronnés par les dents du calice et le style. 1° L'*Oenanthe safranée* (*OEn. crocata*) croît dans les prés humides ; sa racine, composée de 5 ou 6 tubercules allongés, rapprochés en faisceaux, a causé beaucoup d'accidents. 2° L'*OEn. phellandrium*, ou *phellandrie aquatique*, nous fournit ses fruits ovoïdes, oblongs, non striés, surmontés par les dents du calice ; ils ont une couleur brune qu'ils doivent à un commencement de fermentation.

LES SEMENCES DE PHELLANDRIUM ont été recommandées dans la bronchite chronique et dans la phthisie pulmonaire par plusieurs

médecins allemands. Sandras a beaucoup employé la poudre de phellandre dans la phthisie, et il a obtenu sinon des guérisons, au moins de remarquables améliorations. On attribue à ces semences des propriétés fébrifuges et antiscorbutiques. On les administre *en poudre*, à la dose de 50 centigrammes à 2 grammes, plusieurs fois par jour. On les a employées à la dose de 10 grammes en infusion.

ELECTUAIRE DE PHELLANDRIUM. — Semences de phellandrium en poudre, 1 à 2 gram.; sirop de sucre, q. s. A prendre soir et matin.

Les phthisiques, dans un état avancé, dit Sandras, c'est-à-dire affectés de fontes tuberculeuses et de tous les dépérissements qui s'ensuivent, n'ont pas plus tôt usé pendant une huitaine de jours du phellandre, qu'ils se sentent mieux; ils ont cessé de souffrir, ils renaissent à l'espoir et presque au bien-être. L'expectoration est devenue à la fois moins abondante et plus facile; la fièvre a diminué ou disparu, la diarrhée s'est amendée; l'appétit est revenu ainsi que le sommeil.

Elléborées.

La section des elléborées, que j'établis dans la grande classe des médicaments narcotiques, est principalement constituée par les produits fournis par les plantes employées de la tribu des elléborées, de la famille des renonculacées, et par ceux que nous donne la famille des colchicacées. L'analogie qui unit ces divers médicaments n'avait pas été méconnue par les anciens, qui avaient rapproché deux plantes de ces familles différentes sous le nom commun d'*ellébore*, qu'ils désignaient par les épithètes de *blanc* et de *noir*.

Les médicaments compris dans cette section doivent, en général, leurs propriétés à des alcalis végétaux qui sont doués d'une acreté extrême: tous étaient rangés dans la division des *narcotico-âcres*; appliqués sur une partie dépourvue d'épiderme, ils y déterminent une irritation locale des plus vives.

Lorsque ces substances sont introduites dans le torrent de la circulation, elles réagissent sur l'ensemble du système nerveux, et particulièrement sur le système nerveux de la vie organique; de là des troubles remarquables dans les fonctions de la circulation et de la respiration, qui ne sont pas ordinairement précédés, comme pour les autres narcotiques dont nous avons jusqu'ici tracé l'histoire, de vertiges et de trouble dans les fonctions du système nerveux central. Deux conséquences découlent de cette action spécifique: la première, c'est que les agents compris dans cette section étendent leur action toxique aux êtres placés beaucoup plus bas dans la série; et la seconde, qui est plus importante dans la pratique, c'est que ces substances sont plus rebelles à l'accoutumance que les narcotiques que nous avons précédemment étudiés. Dès qu'on a observé des effets physiologiques, il faut bien se garder de dépasser les limites de

ces doses actives, car des accidents redoutables pourraient apparaître tout à coup.

Outre l'action irritante locale et l'action spécifique sur le système nerveux, les substances que nous allons étudier présentent encore des phénomènes dignes de remarque.

Sous le point de vue de leur action physiologique, quelques-unes, même à faible dose, exercent une vive action sur le tube digestif, et se comportent alors comme des purgatifs énergiques. Tantôt cette action est primitive, alors elle se manifeste peu de temps après que ces substances sont prises; tantôt, au contraire, elle est secondaire à l'action de ces substances sur le système nerveux, et, dans ce cas, l'effet purgatif ne se manifeste souvent que vingt-quatre heures, et même souvent plus tard encore, après qu'elles ont été ingérées.

J'ai déjà mentionné l'influence des substances comprises dans la section des elléborées sur l'appareil de la circulation; cette action est dite *contro-stimulante*. Mais c'est plutôt, lorsque les doses sont modérées, un trouble dans les mouvements du cœur qu'un effet contro-stimulant bien net, qu'on observe chez les malades qui sont sous l'influence de ces agents.

Dans la grande majorité des cas, cette action perturbatrice ou contro-stimulante est suivie d'une augmentation dans la sécrétion urinaire. Cet effet rapproche les médicaments de cette section des diurétiques en général, et en particulier de la scille et de la digitale, qui ont des affinités physiologiques si remarquables avec eux, qu'il serait peut-être plus convenable de les réunir; mais pour ne point détruire d'autres analogies, je laisserai encore la scille et la digitale dans la classe des diurétiques.

A propos de la tribu des elléborées, je commencerai par quelques notions générales sur la famille des renonculacées.

Notions générales sur la famille des renonculacées.

Envisagées d'une manière générale, les plantes de la famille des renonculacées doivent être regardées comme dangereuses et suspectes. Les propriétés toxiques des renonculacées paraissent résider surtout dans les racines. On emploie dans l'Inde le *Caltha codua* pour empoisonner les flèches. Pour donner sur cette famille des généralités plus précises, nous allons d'abord nous occuper des tribus des clématidées et des pœoniées, qui déjà, par leurs caractères botaniques, pourraient constituer deux familles à part, et qui, par rapport à leur composition, se groupent aussi séparément.

Les feuilles des espèces du genre *Clematis*, et particulièrement du *C. vitalba* (herbe aux gueux), sont âcres; leur suc, appliqué sur la peau, détermine d'abord une vésication légère; cette acreté est beaucoup moins intense dans la jeunesse de la plante. On emploie dans l'Inde, comme diaphorétique ou diurétique, le *Clematitis sinensis*.

On connaît d'une manière imparfaite la composition des *paeoniées*. Morin a analysé les racines de la *pivoine* (*Paeonia officinalis*) ; quand elles sont bouillies, elles sont alimentaires. Mais à côté de cette plante presque inerte, qui autrefois a eu beaucoup de réputation, et qui entre encore dans la poudre de guttète, se trouve l'*actée*, qui est un poison très-redoutable, et le *Xanthorrhiza*, dont le suc est âcre et amer.

POUDRE DE GUTTÈTE. — Gui de chêne, 2 p.; dictame blanc, 2 p.; racines de pivoine, 2 p.; semences de pivoine, 2 p.; arroche, 1 p.; corail rouge; ongle d'élan, 1 p. (Recette absurde, qui quelquefois est employée par les commères pour les convulsions des enfants.) Dose : 5 à 50 centigrammes.

Les *elléborées* se rapprochent beaucoup plus des anémonées et des renonculacées que les autres tribus; cependant elles présentent des caractères botaniques, une composition chimique et des propriétés médicinales qui paraissent toutes spéciales. En général, ce sont des plantes âcres et dangereuses. On a retiré des semences de staphisaigre un alcali végétal très-énergique, la *delphine*; l'aconit a également fourni une base organique très-active, l'*aconitine*. Ces produits sont tout à fait particuliers au groupe des *elléborées*; rien d'analogue n'a été observé dans les tribus voisines. A côté de ces principes bien caractérisés, on a signalé dans plusieurs espèces d'*elléborées* un principe actif volatil. Ainsi Hofschager a isolé de la staphisaigre un acide blanc cristallin, volatil, et dont une très-petite quantité suffit pour déterminer des vomissements violents. D'un autre côté, MM. Lassaigne et Feneulle ont retiré des rhizomes d'*ellébore* noir un acide volatil qui paraît être le principe actif.

Nous avons vu les principes volatils actifs apparaître déjà dans la tribu des *elléborées*; dans les tribus des anémonées et des renonculacées, ils dominent exclusivement. Ainsi toutes ces plantes perdent leur énergie par la dessiccation ou par l'intervention de la chaleur.

M. Braconnot a vu que les plantes de ces tribus donnaient des eaux distillées remarquables par leur âcreté et la rubéfaction qu'elles peuvent déterminer à la peau. Ces eaux, exposées à l'air, deviennent insipides. Robert, en examinant l'eau distillée de *pulsatille*, signala l'action pénétrante de ses exhalaisons sur les yeux et les fosses nasales; il vit qu'elle déposait une matière solide que nous étudierons plus loin, et qui paraît représenter le principe actif que Schwartz a retrouvé dans l'*Anemone pratensis*. Bosson a retiré un produit analogue de fleurs des renonculacées. A côté de ces plantes dangereuses, il en est plusieurs qui sont à peu près inertes, comme la *ficaria*, l'hépatique; mais, je le répète, les plantes dangereuses dominent dans cette famille, et, avant d'avoir exécuté des expériences précises, il faudra toujours s'en défier.

Malgré des propriétés si prononcées, les renonculacées sont très-peu employées aujourd'hui en médecine; cela tient, à n'en pas douter, à l'infidélité des préparations, car lorsqu'on ignorait la volatilité du principe actif, on leur faisait subir des manipulations qui les rendaient inertes.

RENONCULE (*Ranunculus*, L., J.) — Ce sont des plantes herbacées, à fleurs jaunes ou blanches, ayant des feuilles plus ou moins divisées, rarement simples. Le calice est à 5 sépales caducs, la corolle à cinq pétales réguliers, plans; étamines nombreuses; carpelles comprimés, réunis en tête, terminés par une pointe courte.

Le genre renoncule contient plusieurs espèces indigènes, dont quelques-unes sont très-vénéneuses: les renoncules âcre, scélérate, flammule, bulbeuse; on a extrait de cette dernière un alcali végétal, la *corydaline*. Toutes ces plantes doivent être rangées dans la classe des poisons âcres, et leur ingestion peut occasionner les accidents les plus graves, et même la mort.

M. de Polli a fait des expériences sur les *Ranunculus acris*, *bulbosus*, *sceleratus* et *flamula*. La plus active de ces espèces est le *R. sceleratus*; puis viennent par ordre d'activité, l'*acris*, le *bulbosus*, et le *flamula*. Le principe actif ne se trouve point toujours dans les mêmes parties de la plante. Dans les deux premières espèces, *sceleratus* et *acris*, la tige et la feuille sont plus actives; ce sont la racine et la tige dans le *R. bulbosus*, et la fleur dans l'espèce *flamula*. De novembre à mars, leur activité est complètement éteinte.

Il résulte des expériences de M. de Polli: 1° que les quatre renoncules examinées doivent leur activité à un principe âcre, éminemment volatil; 2° que ce principe actif peut être obtenu par la macération de la plante fraîche dans l'huile, le vinaigre, l'alcool; que le meilleur moyen de l'obtenir est de distiller le suc de la plante; 3° que l'application de ce remède sur la peau détermine, suivant son énergie, des effets variés, depuis la simple rougeur jusqu'à la mortification; que l'irritation qu'elle produit est plus intense, accompagnée d'un écoulement plus abondant de sérosité que par tous les autres épispastiques; qu'elle est moins douloureuse et exempte des inconvénients des préparations de cantharides; 4° que le mode particulier d'irritation de ce remède convient dans les névralgies des membres, les irritations chroniques des muqueuses bronchique, pulmonaire et gastrique.

ANÉMONE (*Anemone*, L., J.) — Ces plantes ont des fleurs environnées d'un involucre de trois feuilles; leurs tiges sont nues; les feuilles toutes radicales. Le calice est corolliforme, de 5 à 15 pétales; corolle, 0; étamines nombreuses; carpelles capitulés, terminés par une pointe ou une queue plumeuse.

Anémone pulsatille (*Anemone pulsatilla*, L., coquelourde, *pulsatille*). — Cette plante croît dans les bois sablonneux; elle fleurit en avril. Sa